

Cote du document: EB 2012/107/R.50
Point de l'ordre du jour: 11
Date: 7 décembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président concernant les modifications qu'il est proposé d'apporter à des dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Shantanu Mathur

Chef du Secrétariat des dons
téléphone: +36 06 5459 2515
courriel: s.mathur@ifad.org

Wafaa El-Khoury

Conseiller technique principal
téléphone: +39 06 5459 2817
courriel: w.elkhoury@ifad.org

Antonio Rota

Conseiller technique principal
téléphone: +39 06 5459 2680
courriel: a.rota@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Approbation**

Table des matières

Recommandation d'approbation	1
Première partie – Introduction	1
Deuxième partie – Recommandation	2

Annexes

I. Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA): Programme de développement de l'agriculture de conservation intégrée cultures-élevage pour l'intensification durable des systèmes céréaliers en Afrique du Nord et en Asie centrale	4
II. International Livestock Research Institute (ILRI): Mécanismes novateurs pour le développement de la filière de la viande bovine en Afrique australe	6

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative aux modifications qu'il est proposé d'apporter à des dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI, telle qu'elle figure au paragraphe 7.

Rapport du Président concernant les modifications qu'il est proposé d'apporter à des dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI

J'ai l'honneur de présenter le rapport et la recommandation ci-après concernant des modifications qu'il est proposé d'apporter à des dons en faveur de la recherche et de la formation agricoles menées par des centres internationaux bénéficiant du soutien du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), d'un montant de 2 441 905 USD.

Première partie – Introduction

1. Dans le présent rapport, il est recommandé de modifier les dispositifs relatifs aux flux de fonds concernant des dons approuvés par le Conseil d'administration le 24 septembre dernier par le biais de la procédure de défaut d'opposition pour l'octroi d'un appui du FIDA aux programmes de recherche et de formation menés par les centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI ci-après: le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) et l'International Livestock Research Institute (ILRI).
2. Les documents relatifs aux dons soumis au Conseil d'administration pour approbation figurent en annexe au présent rapport:
 - i) Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA): Programme de développement de l'agriculture de conservation intégrée cultures-élevage pour l'intensification durable des systèmes céréaliers en Afrique du Nord et en Asie centrale; et
 - ii) International Livestock Research Institute (ILRI): Mécanismes novateurs pour le développement de la filière de la viande bovine en Afrique australe.
3. Les objectifs et la teneur des programmes de recherche appliquée considérés sont conformes à l'évolution des objectifs stratégiques du Fonds ainsi qu'à la Politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons.
4. L'objectif stratégique primordial qui guide la Politique révisée du FIDA en matière de dons, approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2009, est de promouvoir des approches et technologies efficaces et/ou innovantes ainsi que des politiques et institutions qui favorisent le développement agricole et rural en donnant aux populations pauvres, femmes et hommes, des zones rurales des pays en développement les moyens d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire.

5. Cette politique vise l'obtention des résultats ci-après: a) promotion d'activités innovantes et élaboration de technologies et d'approches novatrices au profit du groupe cible du FIDA; b) intensification des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de concertation s'agissant des questions importantes pour les ruraux pauvres qui sont mises en avant par ce groupe cible et en son nom; c) renforcement de la capacité des institutions partenaires à fournir toute une gamme de services d'appui aux ruraux pauvres; et d) amélioration de l'assimilation des enseignements, de la gestion des savoirs et de la diffusion de l'information sur les questions liées à la réduction de la pauvreté rurale auprès des parties prenantes, au sein des régions et de l'une à l'autre.
6. Les programmes proposés sont conformes à l'objectif et aux résultats de la Politique révisée du FIDA en matière de dons.
- i) Le Programme de développement de l'agriculture de conservation intégrée cultures-élevage pour l'intensification durable des systèmes céréaliers en Afrique du Nord et en Asie centrale concourt à l'obtention des résultats c) et d), car il contribue à la réalisation de l'objectif stratégique lié au renforcement des capacités, à la gestion des savoirs et à la diffusion des informations aux parties prenantes, afin de faire reculer la pauvreté rurale.
- ii) Le programme relatif aux Mécanismes novateurs pour le développement de la filière de la viande bovine en Afrique australe est conforme à l'objectif et aux résultats de la Politique révisée du FIDA en matière de dons parce qu'il établit une plateforme grâce à laquelle des femmes et des hommes pauvres en ressources pourront conduire soit à titre individuel, soit dans le cadre de groupements ou de leurs communautés des activités novatrices et demander, en échange, des services fournis par le marché. Le programme a une importante composante de gestion des savoirs qui couvre ses propres activités mais aussi l'appui à des projets actuellement financés par le FIDA et à d'autres projets d'élevage qui ciblent les populations pauvres de la région. Il mise sur la participation du secteur privé, soutient les fonctions du marché et renforce la capacité du secteur privé à intervenir dans la filière, de manière à réduire la pauvreté. Dans la mesure où il cible des systèmes extensifs d'élevage de bovins, en tant que sources d'animaux destinés à l'embouche, le programme reliera étroitement, d'une part, la sécurité sanitaire des aliments, la génération de revenus et la création de valeur ajoutée et, d'autre part, le respect des ressources naturelles. Le programme va dans le sens des grandes priorités du FIDA en mettant au point des modèles de développement de l'ensemble de la filière de la viande bovine qui soient susceptibles d'être immédiatement transposés dans toute la région ainsi qu'en utilisant des données scientifiques afin d'étayer le ciblage, de définir les rôles des partenaires et du secteur privé et de surmonter les problèmes.

Deuxième partie – Recommandation

7. Je recommande que le Conseil d'administration approuve les modifications qu'il est proposé d'apporter aux dons en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que la structure financière du don approuvé par le Conseil d'administration le 24 septembre 2012 par le biais de la procédure de défaut d'opposition dans le but de financer le Programme de développement de l'agriculture de conservation intégrée cultures-élevage pour l'intensification durable des systèmes céréaliers en Afrique du Nord et en Asie centrale sera modifiée, et que le don sera acheminé par l'intermédiaire de la Banque mondiale en qualité d'administrateur du Fonds du GCRAI, conformément au guichet de financement n° 3 du Fonds du GCRAI.

DÉCIDE EN OUTRE: que la structure financière du don approuvé par le Conseil d'administration le 24 septembre 2012 par le biais de la procédure de défaut d'opposition dans le but de financer le programme relatif aux Mécanismes novateurs pour le développement de la filière de la viande bovine en Afrique australe sera modifiée, et que le don sera acheminé par l'intermédiaire de la Banque mondiale en qualité d'administrateur du Fonds du GCRAI, conformément au guichet de financement n° 3 du Fonds du GCRAI.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA): Programme de développement de l'agriculture de conservation intégrée cultures-élevage pour l'intensification durable des systèmes céréaliers en Afrique du Nord et en Asie centrale

I. Contexte

1. Le 24 septembre 2012, le Conseil d'administration a approuvé, par le biais de la procédure de défaut d'opposition, l'octroi d'un don de 1,5 million d'USD destiné à financer le Programme de développement de l'agriculture de conservation intégrée cultures-élevage pour l'intensification durable des systèmes céréaliers en Afrique du Nord et en Asie centrale.
2. Le principal objectif du programme est de rendre l'utilisation des ressources naturelles plus durable, d'accroître la rentabilité des exploitations agricoles grâce à des gains d'efficacité et d'améliorer les moyens d'existence des exploitants agricoles pauvres en ressources, moyennant l'adoption à grande échelle des technologies de l'agriculture de conservation dans des systèmes de production cultures-élevage qui tirent parti des synergies existant entre les cultures, l'élevage et les sols.
3. L'objectif du programme est de faire appel à la recherche intégrée et participative pour permettre aux agriculteurs et aux systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles (NARES) de concevoir et d'expérimenter des approches, des formes de gestion et des pratiques novatrices, en vue de l'adoption de l'agriculture de conservation intégrée cultures-élevage par les petits exploitants agricoles d'Asie centrale et occidentale et d'Afrique du Nord.
4. Le programme comporte deux composantes principales: i) comprendre et maîtriser les équilibres, les contraintes et les perspectives liés à l'adoption de systèmes d'agriculture de conservation intégrée cultures-élevage dans les zones de projet en Asie centrale et occidentale et d'Afrique du Nord; et ii) gérer les savoirs et diffuser les techniques de l'agriculture de conservation intégrée cultures-élevage en Asie centrale et occidentale et en Afrique du Nord.

Récapitulatif du budget et du plan de financement (en dollars des États-Unis)

<i>Nombre</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>	<i>Cofinancement</i>
1	Dépenses de personnel ^a	459 000	173 000
2	Frais de voyage	195 000	73 000
3	Matériel et fournitures ^b	193 700	73 000
4	Dépenses de fonctionnement ^c	283 800	107 000
5	Formation/ateliers/publications ^d	197 000	74 000
6	Frais généraux	171 500	-
	Total	1 500 000	500 000

^a Les dépenses de personnel couvrent les coordonnateurs et les techniciens nationaux/régionaux.

^b Le matériel et les fournitures comprennent les clôtures, les semoirs, les ordinateurs/imprimantes.

^c Les dépenses de fonctionnement couvrent les études, les essais sur exploitation, l'analyse des sols/aliments.

^d Le poste formation/ateliers/publications couvre les journées sur le terrain, la formation des exploitants agricoles et les ateliers d'étudiants.

II. Justification

5. Au moment de l'approbation, la structure financière du don prévoyait l'acheminement des fonds directement à l'ICARDA.
6. Le présent document propose de modifier le dispositif concernant les flux de fonds afin de se conformer aux nouvelles dispositions financières du Conseil du Fonds du GCRAI imposant aux membres donateurs d'acheminer leur financement par l'intermédiaire du Fonds du GCRAI. Ce dernier est un fonds fiduciaire multidonateur géré par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur et dirigé par le Conseil du Fonds du GCRAI¹. Le Fonds du GCRAI a été mis en place dans le cadre de la réforme du GCRAI.
7. L'exécution du programme approuvé par le Conseil d'administration en septembre dernier se poursuivra conformément aux procédures de gestion financière et aux directives du FIDA concernant la passation des marchés et l'audit, ainsi qu'aux dispositions et exigences d'ordre fiduciaire. Un accord de contribution précisant les modalités et conditions relatives à la gestion du don par l'administrateur sera conclu entre le FIDA et la Banque mondiale (en sa qualité d'administrateur du Fonds du GCRAI). Par ailleurs, un accord d'exécution précisant les modalités d'exécution du programme ainsi que les arrangements fiduciaires concernant le don sera conclu entre le FIDA et l'ICARDA.
8. Conformément à l'approbation donnée par le Conseil d'administration en septembre dernier, le versement des fonds du don au bénéficiaire continuera d'être effectué par tranches, par l'intermédiaire de l'administrateur, après signature de l'accord de contribution et de l'accord d'exécution du don. Les décaissements seront effectués en fonction des demandes de retrait émanant de l'administrateur. Pour la première avance, la demande sera effectuée sur la base d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) approuvé puis, pour les tranches suivantes, d'un état des dépenses du bénéficiaire et de ses états financiers annuels vérifiés. La première avance comprendra le montant devant être transféré par l'administrateur au bénéficiaire afin de couvrir les dépenses approuvées dans le PTBA concerné, plus une commission de 2% sur le budget du don retenue par l'administrateur au titre d'une quote-part convenue par tous les donateurs afin de couvrir, entre autres, le coût des dispositifs relatifs à l'assurance qualité indépendante, à l'audit externe et à l'évaluation indépendante. Cette commission de 2% est déductible de la catégorie initiale de dépenses correspondant aux frais généraux dans la mesure où, l'ICARDA ayant accepté de réduire sa part proportionnelle de frais généraux, elle ne vient pas s'ajouter au montant des frais généraux établis à l'origine ou au budget du don.
9. À la fin du programme, le bénéficiaire fournira au FIDA le rapport d'audit et la lettre d'opinion du commissaire aux comptes concernant l'état des dépenses final couvrant la totalité du montant du don. Tout solde du montant du don, inutilisé à la clôture du programme, sera directement retourné au FIDA par le bénéficiaire, dans un délai de quatre mois après la clôture du programme.
10. Le programme sera géré par l'ICARDA, qui sera responsable vis-à-vis du FIDA de l'exécution d'ensemble ainsi que de la transmission des rapports financiers et techniques.
11. Tous les autres aspects relatifs au document de conception du don resteront tels qu'approuvés par le Conseil d'administration le 24 septembre 2012 par le biais de la procédure d'approbation par défaut d'opposition.

¹ Le Conseil du Fonds est l'organe décisionnel du Fonds du GCRAI représentant tous les donateurs du Fonds.

International Livestock Research Institute (ILRI): Mécanismes novateurs pour le développement de la filière de la viande bovine en Afrique australe

I. Contexte

1. Le 24 septembre 2012, le Conseil d'administration a approuvé, par le biais de la procédure de défaut d'opposition, l'octroi d'un don de 941 905 USD destiné à financer le programme relatif aux Mécanismes novateurs pour le développement de la filière de la viande bovine en Afrique australe.
2. Le principal objectif du programme est d'améliorer et de rendre durables les moyens d'existence que tirent les petits exploitants agricoles de la production et de la commercialisation des bovins.
3. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants: i) offrir aux petits exploitants agricoles un mécanisme viable de création de valeur ajoutée pour les bovins qui soit en prise sur les exigences du marché; ii) concevoir et proposer des instruments financiers efficaces et des produits adaptés qui permettent aux petits exploitants agricoles de créer de la valeur ajoutée dans les systèmes d'élevage de bovins; et iii) générer et diffuser les savoirs et encourager leur assimilation dans l'ensemble de la région d'Afrique australe.
4. Le programme s'articulera autour de trois grandes composantes dont les phases d'exécution se chevaucheront: i) le renforcement des capacités et des institutions: apport d'un appui organisationnel aux commerçants et aux producteurs, promotion du programme, mobilisation des acteurs de la filière et certification des commerçants; ii) la validation d'un produit de financement adapté à la filière: analyse de la filière et conception participative des activités, formulation d'instruments financiers efficaces et des contrats associés, introduction et expérimentation d'un nouveau produit, et recherche-action; et iii) une phase d'élargissement, axée sur la communication et la gestion des savoirs: recensement des effets du programme, échange d'informations et d'expériences avec les projets conduits dans les pays voisins et organisation d'une conférence régionale.

Récapitulatif du budget et du plan de financement (en dollars des États-Unis)

<i>Nombre</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>	<i>Cofinancement</i>
1	Dépenses de personnel	310 789	16 520
2	Consultants	142 356	-
3	Frais de voyage	139 395	-
4	Dépenses de fonctionnement	134 980	95 300
5	Matériel et fournitures	99 520	-
6	Frais généraux de l'ILRI et dépenses connexes	114 865	128 093
	Total	941 905	239 913

* Les partenaires de cofinancement sont les bénéficiaires et l'ILRI.

II. Justification

5. Au moment de l'approbation, la structure financière du don prévoyait l'acheminement des fonds directement à l'ILRI.
6. Le présent document propose de modifier le dispositif concernant les flux de fonds afin de se conformer aux nouvelles dispositions financières du Conseil du Fonds du GCRAI imposant aux membres donateurs d'acheminer leur financement par l'intermédiaire du Fonds du GCRAI. Ce dernier est un fonds fiduciaire multidonateur géré par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur et dirigé par le Conseil du Fonds du GCRAI. Le Fonds du GCRAI a été mis en place dans le cadre de la réforme du GCRAI.
7. L'exécution du programme approuvé par le Conseil d'administration en septembre dernier se poursuivra conformément aux procédures de gestion financière et aux directives du FIDA concernant la passation des marchés et l'audit, ainsi qu'aux dispositions et exigences d'ordre fiduciaire. Un accord de contribution précisant les modalités et conditions relatives à la gestion du don par l'administrateur sera conclu entre le FIDA et la Banque mondiale (en sa qualité d'administrateur du Fonds du GCRAI). Par ailleurs, un accord d'exécution précisant les modalités d'exécution du programme ainsi que les arrangements fiduciaires concernant le don sera conclu entre le FIDA et l'ILRI.
8. Conformément à l'approbation donnée par le Conseil d'administration en septembre dernier, le versement des fonds du don au bénéficiaire continuera d'être effectué par tranches, par l'intermédiaire de l'administrateur, après signature de l'accord de contribution et de l'accord d'exécution du don. Les décaissements seront effectués en fonction des demandes de retrait émanant de l'administrateur. Pour la première avance, la demande sera effectuée sur la base d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) approuvé puis, pour les tranches suivantes, d'un état des dépenses du bénéficiaire et de ses états financiers annuels vérifiés. La première avance comprendra le montant transféré par l'administrateur au bénéficiaire afin de couvrir les dépenses approuvées dans le PTBA concerné, plus une commission de 2% sur le budget du don retenue par l'administrateur au titre d'une quote-part convenue par tous les donateurs afin de couvrir, entre autres, le coût des dispositifs relatifs à l'assurance qualité indépendante, à l'audit externe et à l'évaluation indépendante. Cette commission de 2% est déductible de la catégorie initiale de dépenses correspondant aux frais généraux dans la mesure où, l'ILRI ayant accepté de réduire sa part proportionnelle de frais généraux, elle ne vient pas s'ajouter aux frais généraux établis à l'origine ou au budget du don.
9. À la fin du programme, le bénéficiaire fournira au FIDA le rapport d'audit et la lettre d'opinion du commissaire aux comptes concernant l'état des dépenses final couvrant la totalité du montant du don. Tout solde du montant du don, inutilisé à la clôture du programme, sera directement retourné au FIDA par le bénéficiaire, dans un délai de quatre mois après la clôture du programme.
10. Le programme sera géré par l'ILRI, qui sera responsable vis-à-vis du FIDA de l'exécution d'ensemble ainsi que de la transmission des rapports financiers et techniques.
11. Tous les autres aspects relatifs au document de conception du don resteront tels qu'approuvés par le Conseil d'administration le 24 septembre 2012 par le biais de la procédure d'approbation par défaut d'opposition.